

Commune de Barcillonnette
Conseil municipal du 13/09/2019
Procès-verbal

Présents : Mmes Brigitte BRICOUT et Nicole MAGALLON ; MM Grégoire DELABRE, Bruno HEMERY, Christian PIETAIN et Jean-Pierre TILLY

Absent excusé : Agnès PISSY, Christian EVEQUE et Christian VANWONTERGHEM représenté par Jean-Pierre TILLY

Absent : Henri TERRIBILE

Secrétaire de séance : Mme Nicole MAGALLON

Le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 19/07/2019.

Délibère favorablement...

- Pour attribuer à M. Lionel MARCHAND, comptable du trésor chargé des fonctions de Receveur des communes et établissements publics locaux :
 - une indemnité de conseil de 100 %, conformément à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983 ;
 - l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €
- Pour donner mandat au maire pour signature de la convention avec la commune de Tallard fixant la contribution des communes concernées à l'installation du RASED Val de Durance. La contribution de Barcillonnette en année 1 s'élève à 53,999 € ;
- Pour autoriser le maire à passer convention avec IT 05 pour recherche d'un bureau d'études en vue d'établir les périmètres de captage ;
- Pour la modification du règlement de l'eau, afin de prendre en compte le transfert de la compétence assainissement.

Décide

- De ne pas donner mandat au maire pour signature de la convention proposée par le SYME 05 pour augmentation de la puissance électrique du gîte de Peyssier, compte tenu d'un coût jugé prohibitif de 3 700 € HT, au vu de l'objet limité : *étude d'augmentation de puissance du générateur photovoltaïque autonome site isolé.*

Est informé...

- Des démarches entreprises auprès du nouveau comptable du Trésor par Nicole MAGALON, (adjointe aux finances) et par la secrétaire de mairie, afin d'affiner les procédures de travail et de régler les points restés en instance ;
- Du pré-bilan d'exploitation du gîte de Peyssier qui fait apparaître un faible taux de fréquentation en début de saison (probablement dû à l'annonce tardive de l'ouverture) et une montée progressive en puissance, avec des retours très favorables des personnes l'ayant fréquenté. Les exploitants souhaiteraient stabiliser leur situation à moyen terme, rejoignant ainsi le vœu de la commune. Un dispositif nouveau est à mettre en place, sur la base d'un bail (proposition à formaliser) ;

- De la manière dont s'est déroulée la rentrée scolaire à l'école de Lardier et Valença et, notamment, du compte rendu de la réunion avec le prestataire du restaurant scolaire. Le conseil municipal s'étonne de l'étonnement de ce dernier face aux évolutions réglementaires (menu végétarien et proportion de bio) ;
- D'une augmentation temporaire de 3 H par semaine du temps de travail de la secrétaire mise en place par le maire, sans modification du contrat, sur avis favorable de l'adjointe aux finances, compte tenu de l'augmentation de charge du secrétariat, notamment due à l'afflux conjoncturel de demandes d'autorisations d'urbanisme ;
- Des demandes d'autorisation d'urbanisme en cours faisant l'objet d'un tableau affiché en mairie ;
- De la procédure d'abandon manifeste en cours sur la parcelle B783, à Clapier Imbert. Pour l'heure, un procès verbal a été rédigé et un texte a été préparé pour insertion dans deux journaux d'annonces légales. Le conseil municipal demande au maire de finaliser la procédure ;
- De la demande d'un éleveur qui sollicite la commune pour la mise à disposition de terrain afin de lancer un élevage de poules pondeuses. Compte tenu des contraintes (éloignement de 100 m des constructions, eau courante, surface nécessaire...), le conseil municipal n'est pas en mesure de faire des propositions. Il invite la personne à prendre directement contact avec les agriculteurs locaux ;
- Du décès récent du locataire d'un appartement communal. Le conseil fait part de sa compassion à la famille. Celle-ci conserve la disposition du logement jusqu'au mois de décembre 2019 ;
- De la sollicitation du maire de Lardier qui constate un risque de pénurie d'eau sur sa commune.

Demande...

- Au maire ;
 - De finaliser la procédure de mise en place de la dématérialisation de la transmission des actes ;
 - De fixer un rendez-vous aux personnes concernées pour effectuer le bilan de fin de saison du gîte de Peyssier et pour proposer aux exploitants un nouveau cadre de partenariat, appuyé sur un bail assorti d'un loyer annuel évalué à 1500 € (ce nouveau cadre, s'il est accepté, fera ultérieurement l'objet d'une délibération) ;
 - De proposer au prochain conseil municipal une organisation permettant de stabiliser le fonctionnement du secrétariat, en prenant en compte, d'une part, le retour programmé de la secrétaire titulaire, à l'issue de son congé de maladie jusqu'à son départ à la retraite, et, d'autre part, le besoin de continuité du service.

Prochains conseils municipaux les 18/10/2019, 15/11/2019, 20/12/2019 et 17/01/2020, 21/02/2020 et 13/03/2020

La secrétaire de séance

Le Maire

Nicole MAGALLON

J.P. TILLY